

S'inscrire au Pass hauts-de-seine

Du 1^{er} juin au 30 novembre 2015

Collégien scolarisé dans un collège des Hauts-de-Seine

1 - Renseignez le formulaire sur le site internet du Conseil départemental <https://pass.hauts-de-seine.net> .

2 - Vous recevrez un courriel de confirmation.

Le collège contrôle puis valide en ligne votre demande.

3 - Vous recevez alors un courriel d'ouverture de votre compte Pass Hauts-de-Seine pour utiliser le Pass qui se présente sous la forme d'un porte monnaie électronique.

Collégien scolarisé dans un collège en dehors des Hauts-de-Seine

Collégien scolarisé en classe de 3^e découverte dans un lycée

Jeune âgé de 12 à 16 ans accueilli dans un établissement spécialisé

1 - Renseignez le formulaire sur le site internet du Conseil départemental pass.hauts-de-seine.net et fournissez un justificatif de domicile et un certificat de scolarité en les téléchargeant.

2 - Vous recevrez un courriel de confirmation.

Le Conseil départemental contrôle puis valide en ligne votre demande.

3 - Vous recevrez alors un courriel d'ouverture de votre compte Pass Hauts-de-Seine pour utiliser le Pass qui se présente sous la forme d'un porte monnaie électronique.

Les demandes de Pass Hauts-de-Seine sont traitées dans un délai de deux semaines, sauf en juillet-août.

Utiliser le Pass hauts-de-seine

Du 1^{er} juin 2015 au 31 mars 2016

1) Connectez-vous à votre espace famille sur <https://pass.hauts-de-seine.net> avec votre identifiant et votre mot de passe.

Vous pouvez utiliser votre Pass en une ou plusieurs fois dans la limite des 70 €.

2) Gérez votre Pass à la rubrique "mon pass" :

► **Vous savez où utiliser votre Pass :**

- Sélectionnez l'organisme de votre choix. Liste : <https://pass.hauts-de-seine.net/pass/web/guideenligne>
- Saisissez le montant de votre ticket
- Un courriel de confirmation vous est envoyé, conservez-le
- L'organisme sélectionné est informé aussitôt de votre opération

► **Vous ne savez pas encore où utiliser votre Pass :**

- Affectez un montant sur un ticket
- Imprimez ce ticket pour le remettre à l'organisme affilié de votre choix

Si vous ne disposez pas d'une connexion internet, vous pouvez vous adresser au correspondant Pass hauts-de-seine du collège ou au responsable éducatif de votre enfant.